



Je soussigné :

Date de Naissance :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Club :

N° Licence :

Adhérent A.C.O. N° :

N° Permis de conduire :

N° de téléphone à prévenir en cas d'urgence :

Déclare renoncer à tout recours tant à l'encontre de l'AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST que de ses partenaires ou autres personnes rattachées en cas d'accident survenant au cours des essais et évolutions que j'effectue ce jour sur les circuits du Mans.

Conformément à la réglementation en vigueur, je déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'article L.321-4 du code du sport rappelées ci-après en matière « **d'assurance individuelle accident** » et de l'intérêt à souscrire ce type de garantie et également avoir pris les dispositions nécessaires relatives aux couvertures d'assurances obligatoires, notamment en matière de « **responsabilité civile** » pour tout dommage causé aux tiers.

Article L.321-4 du code du sport : « Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. »

En outre, je certifie avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la piste et m'engage à en respecter toutes les prescriptions.

Le port du casque (auto, camion et moto) et de la ceinture de sécurité (auto, camion) est obligatoire.

Les essais pourront être interrompus à tout moment par un responsable de l'AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST si celui-ci estime que les conditions de sécurité ne sont plus réunies et ce pour quelque cause que ce soit.

Je déclare céder tous droits d'image en tant qu'utilisateur du circuit. J'autorise l'AUTOMOBILE CLUB de l'OUEST à utiliser tout cliché photographique et film pris lors de cette journée et m'engage à n'effectuer aucun recours à l'encontre de l'AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST pour leur utilisation à des fins publicitaires et promotionnelles.

Enfin, je m'engage à respecter les règles sportives et notamment les règles relatives à l'environnement.

Fait à _____ le _____
Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

Automobile Club de l'Ouest

Le Mans Circuits – Le Mans Driver - Circuit des « 24 Heures » - 72019 Le Mans cedex 2 – France

Tel : (+33) 02 43 40 24 30 - Fax (+33) 02 43 40 24 35

piste : lemanscircuits@lemans.org – Ecole Auto : lemansdriver@lemans.org – Ecole Moto : lemansmotodriver@lemans.org



REGLEMENT D'UTILISATION DE LA PISTE

L'utilisation des circuits du Mans est soumise aux règles ci-après énoncées (ci-après : «le règlement») qui visent en premier lieu à garantir la sécurité des personnes utilisatrices (ci-après : « les utilisateurs »). Toute personne amenée à utiliser la piste doit respecter scrupuleusement ce règlement faute de quoi il sera susceptible d'être exclu de la piste par la direction du circuit.

Discipline Générale

- La piste et tout le personnel de la piste sont placés sous la responsabilité du chef de piste, ce dernier a toute autorité pour faire respecter le règlement et les procédures d'interventions.
- Si un utilisateur ne respecte pas les dispositions du présent règlement ou compromet la sécurité sur la piste, il pourra être exclu du circuit par la direction du circuit.
- L'utilisateur devra informer chaque personne placée sous sa responsabilité des procédures et règlements du circuit.
- Les véhicules devront être équipés d'échappements avec silencieux répondant à la législation en vigueur sur les routes ouvertes au public. L'accès à la piste pourra être refusé à tout véhicule équipé d'un échappement libre ou ayant un niveau sonore trop élevé, et ce à la libre appréciation du chef de piste. Dans tous les cas tout véhicule dont le niveau sonore mesuré par l'ACO dépasse les 100 dB, et ce quel que soit le régime moteur, se verra refuser l'accès à la piste.

Equipement

- Le port d'équipements homologués est obligatoire : casque (dans tous les cas) ; combinaison gants et bottines ignifugés (voitures compétition) ; combinaison de cuir, bottes, gants et protection dorsale pour les pilotes moto. L'utilisation de la ceinture de sécurité est obligatoire en automobile ou en camion.

Feux et Signalisation (voir plan de piste ci-joint pour localisation des feux)

- L'utilisateur s'engage à respecter les feux d'accès piste depuis la voie des stands :
 - Feu rouge** = accès interdit à la Piste
 - Feu vert** = piste ouverte
- L'utilisateur s'engage à respecter les feux de piste en vigueur sur le circuit :
 - Feu rouge** = Arrêt immédiat de la séance (retour au ralenti à la voie des stands)
 - Feu Jaune clignotant** = Attention danger immédiat sur la piste, ralentir, ne pas doubler et préparez vous à changer de trajectoire

Comportement en piste – Sécurité

- Avant de prendre la piste tout utilisateur doit présenter sa licence F.F.S.A. ou F.F.M. Vitesse en cours de validité et signer la décharge de responsabilité disponible à l'accueil du circuit.
- Les véhicules devront présenter toutes les garanties concernant leur état et leur bon fonctionnement. La direction de piste se réserve le droit de refuser l'accès à la piste à un véhicule.
- Le circuit se parcourt dans le sens des aiguilles d'une montre, l'utilisation de la marche arrière est interdite, sauf pour raison de sécurité.
- Un maximum de 2 personnes conducteur compris est autorisé à bord de chaque voiture, le passager devra être âgé de 18 ans minimum (sauf dérogation préalable avec l'ACO) et être également casqué et avoir des vêtements longs.
- Si un utilisateur sort de la piste sur une zone de dégagement, il ne peut se repositionner en piste qu'après avoir pris la précaution de s'assurer qu'aucun autre utilisateur n'arrive. Dans tous les cas les véhicules en piste sont prioritaires.
- Auto : en cas de problème mécanique en piste immobilisez votre véhicule en zone sûre, hors piste et à l'opposé de la trajectoire et attendez le personnel de piste en restant dans le véhicule (sauf en cas de feu, fumée, etc.). En cas de sortie de route, si vous êtes dans l'impossibilité de reprendre la piste, attendez l'équipe de piste à bord de votre véhicule. Si le Véhicule est accidenté ou est dans une position dangereuse, quittez-le et attendez derrière le mur dans les voies de sécurité.
- Moto : en cas de chute ou de problème mécanique, si vous êtes dans l'impossibilité de reprendre la piste, attendez l'équipe de piste derrière le mur dans les voies de sécurité.
- La vitesse maximum dans la voie des stands est de 60 km/h.
- Il est strictement interdit de stocker ou de manipuler du carburant à l'intérieur des boxes.

Règles générales

- Afin de répondre à la réglementation sonore, les sessions seront interrompues 5 minutes avant l'horaire de fin de séance afin d'inclure le tour de décélération dans la plage horaire d'utilisation.
- Pour l'usage de la piste, le client nommera un interlocuteur qui sera l'unique interface entre le team et le chef de piste.
- Toute dégradation des biens du circuit pourra entraîner des sanctions financières.
- A l'arrivée de l'utilisateur les clés des locaux loués lui sont remises. A cet instant le circuit décline toute responsabilité sur ce qu'il peut advenir aux locaux loués. Avant de quitter le circuit l'utilisateur doit rendre toute clé ou accessoire appartenant au circuit et laisser le stand utilisé propre.
- L'accès à la piste et aux voies de sécurité est systématiquement réglementé (accès uniquement sur accord du chef de piste).
- Il est strictement interdit de fumer dans les stands et sur la voie des stands. Les animaux, même tenus en laisse, sont interdits et devront rester enfermés dans un espace clos (véhicule, camion, etc).

Automobile Club de l'Ouest

Le Mans Circuits – Le Mans Driver - Circuit des « 24 Heures » - 72019 Le Mans cedex 2 – France

Tel : (+33) 02 43 40 24 30 - Fax (+33) 02 43 40 24 35

piste : lemanscircuits@lemans.org – Ecole Auto : lemansdriver@lemans.org – Ecole Moto : lemansmotodriver@lemans.org